



Fédération Française de Basketball LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

REGLEMENT DE L'ACADEMIE REGIONALE DE BASKET DE LA LIGUE DES ALPES

L'Académie Régionale a été créée par décision du Comité Directeur le 12 novembre 2007.
Elle est constituée d'un Comité d'Honneur et d'un Comité de Nomination.

1 – Le comité d'Honneur est composé de 8 membres cooptés par le Comité Directeur de la Ligue avec un Président.

2 – Le Comité de Nomination est composé de 4 membres qui proposent une liste de noms au Comité d'Honneur. Les membres du Comité d'Honneur peuvent proposer des noms au Comité de Nomination. Les Académiciens nationaux ne peuvent être proposés dans cette liste.

3 – Il existe cinq collèges de nomination :

- Joueurs : arrêt depuis 3 ans
- Arbitres : arrêt depuis 3 ans
- Entraîneurs : arrêt depuis 3 ans
- Equipes : résultats de plus de 5 ans
- Personnalités : sans contrainte

4 – Pour être élu ; le nominé doit obtenir un minimum de 5 voix sur 8 ou 70% des votants.

5 – Trois élus par an sont désignés, tous collèges confondus. Un membre du Comité d'Honneur peut être élu.

6 – Les membres du Comité d'Honneur reçoivent les noms des nominés un mois avant le vote.

7 – Le vote s'effectue lors d'une réunion du Comité d'Honneur. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité. La liste des nominés est transmise au Président de la Ligue.

8 – Les résultats du vote sont annoncés par le Président de l'Académie pendant l'Assemblée Générale de la Ligue.